



REPERES ET PERSPECTIVES

POUR INTERROGER LE TRAVAIL D'EQUIPE

Les recommandations de l'ANESM

*Le projet de loi « Hôpital, santé,
patients et territoires »*

QUELS REPÈRES POUR TRAVAIL D'ÉQUIPE DANS LES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES DE L'ANESM ?

- 9 recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées depuis avril 2008 par l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et des services sociaux et médico-sociaux (ANESM)

○ Des recommandations transversales :

- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre.
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance
- Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées.
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement
- Les attentes de la personne et le projet personnalisé

- Ces documents doivent faire référence dans le cadre de l'évaluation interne

(Article L-312- 8 du CASF) (loi du 02 janvier 2002)

- ▶ « *Ils ne constituent pas une liste exhaustive d'exigences mais un **outil de dialogue, de responsabilité**, destiné à une mise en œuvre adaptée selon les besoins et le contexte.* »

QUE DISENT CES 5 RECOMMANDATIONS DU TRAVAIL D'ÉQUIPE ?

- Elles (Ré)affirment et « légitiment » les enjeux fondamentaux du travail d'équipe dans les établissements ;
- Elles soulèvent des points de vigilance et des exigences « nouvelles » concernant le travail collectif des professionnels.

LES ENJEUX FONDAMENTAUX DU TRAVAIL D'ÉQUIPE DANS LES ÉTABLISSEMENTS RÉAFFIRMÉS

- Réflexion collective sur les pratiques : **soutien la recherche collective de sens**
 - **L'échange** autour de l'observation de proximité
 - **Le croisement** avec une approche plus distanciée
 - **La prise de recul**
 - **L'élaboration collective** des documents institutionnels
 - Des **formations pluridisciplinaires**
 - Promouvoir la **réflexion éthique** des professionnels

- « *La réflexion collective a vocation à maintenir vivante et approfondir la richesse humaine qui se déploie à la faveur des accompagnements, et à soutenir les professionnels dans leur légitime **recherche de sens, de fierté et de plaisir professionnels.** »*

○ Le soutien aux professionnels

- Lutter contre l'**isolement** et contre l'**usure professionnelle**

« face aux situations intenses et exigeantes en termes émotionnels »

- Groupes de parole, analyse de pratiques.

- **Des régulations à formaliser :**

- Le **rôle des cadres**
- La **clarté des responsabilités** et la définition des missions de chacun
- **Régulation quotidienne** et traitement des conflits
- Formalisation des **coordinations** entre les métiers
- **Stratégies d'adaptation à l'emploi**
(être accueilli dans une équipe et y trouver sa place et la faire évoluer)

► Approche globale et réponses adaptées aux situations des personnes accompagnées (**interdisciplinarité**) :

- Une analyse partagée
- La co-construction du projet personnalisé par l'ensemble des professionnels.
- Des procédures de communication et de transmission d'information rigoureuses : cohérence, continuité, sécurité.

DES POINTS DE VIGILANCE ET DES EXIGENCES « NOUVELLES » CONCERNANT LE TRAVAIL COLLECTIF DES PROFESSIONNELS

- L'équipe et **la place de l'utilisateur** :
 - Des lieux d'échange où professionnels, familles ou proches et usagers peuvent croiser leur regard
 - Multiplicité des intervenants, réseaux : vigilance accrue à prendre en compte le point de vue de l'utilisateur

DES POINTS DE VIGILANCE ET DES EXIGENCES « NOUVELLES » CONCERNANT LE TRAVAIL COLLECTIF DES PROFESSIONNELS

- ▶ L'évolution de la **structuration de l'offre** (réseaux, articulations, ouverture..)
- Ouvrir la structure à des ressources extérieures : compléter ses propres savoir-faire et compétences
- Accompagner l'impact de cette ouverture sur l'évolution des fonctions professionnelles : créations , disparitions de fonctions, évolution des tâches, développement de la fonction « ressource » des équipes...

LE PROJET DE LOI « HÔPITAL, SANTÉ, PATIENTS, TERRITOIRES » ET LA RGPP

- La création des **A**gences **R**égionales de **S**anté :
 - Renforcement du pilotage territorial intégrant l'ensemble du domaine de la Santé (soins, hôpital, médecine de ville, prévention, médico-social..)
- Equipe et territoires
- Equipe et découpage sanitaire et médico-social
- Equipe et nouvelles gouvernances (Groupements, CPOM...)